



CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

PROCES VERBAL

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU LUNDI 8 DECEMBRE 2014

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 22 juillet 2014
3. Budget 2015
 - 3.1. Rapport du Conseil communal relatif à l'analyse budgétaire et à la planification financière
 - 3.2. Budget des investissements 2015 et approbation
 - 3.2.1. Financement de la construction d'un nouveau bâtiment scolaire
 - 3.2.2. Financement du remplacement de l'éclairage des bâtiments scolaires par des néons LED
 - 3.2.3. Financement de la réalisation du projet Valtraloc
 - 3.2.4. Financement des travaux sur les routes communales
 - 3.2.5. Financement de l'achat d'un nouveau véhicule
 - 3.2.6. Financement de travaux de raccordement
 - 3.2.7. Financement de travaux de raccordement du quartier du Champ des Armes
 - 3.2.8. Financement de l'aménagement des zones 20 et 30 km/h
 - 3.2.9. Financement de l'étude du PAD du Champ des Armes
 - 3.2.10. Financement de l'aménagement d'un parking route de Corcelles
 - 3.2.11. Financement de la réfection de la toiture de la grande salle de l'Auberge de l'Ange
 - 3.2.12. Financement des honoraires pour l'agrandissement de la centrale de chauffage à distance
 - 3.3. Présentation du budget de fonctionnement 2015
4. Rapport de la Commission financière
5. Vote final du budget 2015 de fonctionnement et d'investissement
6. Election du/de la Président(e) du Conseil général pour 2015
7. Election du/de la Vice-Président(e) du Conseil général pour 2015
8. Informations du Conseil communal
9. Divers

* * * * *

M. Georges Emonet, Président du Conseil général (ci-après CG), salue ses collègues du CG, le Conseil communal (ci-après CC), les représentants de la presse, le public et leur souhaite la bienvenue.

Six Conseillers communaux sont présents. M. Vulliens est excusé.

La convocation a été adressée à chaque Conseiller général en date du 26 novembre 2014.

1. Appel

Présents : 27 conseillers généraux

Excusés : Mme Christiane Dewarrat et MM Jacques Bellin et Dick Perroud

Le quorum étant atteint, **M. le Président** constate que le Conseil général peut valablement siéger et déclare la séance ouverte.

Aucune remarque n'est faite au sujet du mode de convocation et de l'ordre du jour.

2. Approbation du procès-verbal du 22 juillet 2014

Le procès-verbal n'appelle aucune remarque particulière. **M. le Président** soumet ce dernier à l'approbation du CG.

Au vote, le procès-verbal du 22 juillet 2014 est approuvé par 26 voix. Il y a une abstention.

3. Budget 2015

3.1. Rapport du Conseil communal relatif à l'analyse budgétaire et à la planification financière

M. Michel Savoy, Syndic, informe le CG que le budget peut être considéré comme équilibré, même s'il s'agit de la 3^{ème} année de suite durant laquelle le CC présente un budget déficitaire, malgré des amortissements supplémentaires de Fr. 100'000.- proposés cette année. Le budget de fonctionnement présente ainsi un excédent de charges de Fr. 128'181.35, soit 0.78%. Des priorités ont été fixées par le CC, afin de maintenir la ligne qu'il s'est fixée, tout en maintenant la qualité des prestations fournies. M. le Syndic ajoute que l'augmentation des revenus est supérieure à celle des charges. Malgré une forte augmentation de charges entre les années 2013 et 2014, cette dernière est atténuée dans le cadre du budget 2015 en limitant les charges de consommation et de personnel. Pour ces dernières, le CC se calque sur la pratique du Canton de Fribourg. Concernant les charges liées, ces dernières représentent 53.43% en tenant compte des charges financières liées aux investissements. Les produits de fonctionnement augmentent de 0.59%, soit Fr. 95'401.- M. le Syndic souligne une certaine maîtrise des charges de fonctionnement et une stabilité par rapport au budget 2014. C'est en effet en maîtrisant les charges de consommation et de personnel que le CC peut stabiliser sa prévision sur l'exercice 2015. M. le Syndic insiste sur le fait qu'en amortissant plus que légalement prévu, le CC donne un signe en vue des futurs investissements et de leur autofinancement.

Concernant la planification financière, M. le Syndic précise que tous les postes représentent une tendance pour les investissements futurs, dits investissements pouvant être reportés, voire annulés. M. le Syndic décrit ensuite les différents investissements planifiés. Il souligne que ces investissements sont conséquents : plus de Fr. 14'850'000 sont en effet planifiés, alors que la capacité totale d'investissement est d'environ Fr. 8'660'000. Il faudra donc trouver la différence pour tout réaliser ou fixer des priorités. Concernant les graphiques relatifs à la planification financière, il est possible de constater que l'écart se creuse entre les charges et produits de fonctionnement. Conséquence, la marge d'autofinancement devient négative au milieu de l'année 2015. Il serait ainsi nécessaire de recourir à l'emprunt pour financer les investissements avec une augmentation de l'endettement. M. le Syndic conclut sa présentation en insistant sur le fait qu'il sera de plus en plus difficile de faire pression sur les charges ces prochaines années, tout en maintenant et en assurant un service de qualité à la population. Le CC maintient et affirme néanmoins cette volonté. Il faudra donc se donner les moyens de réaliser tout ou partie de ces projets, en tenant compte des contraintes liées aux investissements de district. Finalement, le dernier budget de la législature devrait être plus léger. Le CC estime en effet qu'il ne doit pas empiéter sur les futures réflexions et décisions qui seront prises lors de la prochaine gère.

M. Guillaume Savoy demande si une augmentation d'impôts est toujours présente dans les réflexions du CC.

M. le Syndic répond que cette réflexion est présente dans l'esprit du responsable des finances. Il semble toutefois délicat de présenter un budget excédentaire de Fr. 200'000.- à Fr. 300'000.- grâce à une augmentation d'impôts. Le discours est effectivement moins alarmiste que l'année passée. Mais en tenant compte des projets de district, il

faudra trouver le financement nécessaire aux projets planifiés. Pour le moment, une augmentation d'impôts n'est pas nécessaire.

3.2. Budget des investissements 2015 et approbation

3.2.1. *Financement de la construction d'un nouveau bâtiment scolaire : Fr. 5'884'830.-*

M. André Blunschi, Conseiller communal, informe le CG que les soumissions rentrées couvrent environ 70% du coût de l'ouvrage et ont apporté une agréable surprise. Après l'ouverture et l'analyse des offres, il est possible de dégager une réserve d'un peu plus de 5% du coût de construction. Le montant des subventions cantonales est également conséquent, puisqu'il s'élève à environ Fr. 450'000.-

La parole n'étant pas demandée, **M. le Président** donne la parole à **M. Dominique Beaud**, Vice-Président de la Commission financière (ci-après CF).

La CF relève la provision de Fr. 150'000.- et encourage le CC et la commission de bâtisse de bien surveiller les coûts et de respecter au plus près le budget attribué. La CF donne son préavis favorable.

Cet investissement de Fr. 5'884'830.- est approuvé à l'unanimité des 27 membres présents.

3.2.2. *Financement du remplacement de l'éclairage des bâtiments scolaires par des néons LED : Fr. 35'000.-*

Mme Luciane Lapierre, Conseillère communale, précise qu'il s'agit d'une proposition de la commission de l'énergie. L'objectif est de changer tous les tubes néon en passant à une nouvelle technologie LED. L'économie attendue est de Fr. 77'000.-, soit une « rentabilisation » de l'investissement en deux ans.

La parole n'étant pas demandée, **M. le Président** donne la parole à **M. Dominique Beaud**, Vice-Président de la CF.

La CF donne son préavis favorable.

Cet investissement de Fr. 35'000.- est approuvé à l'unanimité des 27 membres présents.

3.2.3. *Financement de la réalisation du projet Valtraloc : Fr. 2'905'888.-*

M. Pierre-Alain Perroud, Conseiller communal, précise que le montant proposé est basé sur les rentrées de soumissions de cette année. L'image financière est donc bien assise. Des 14 millions annoncés à l'époque (pour le Canton et la Commune), les rationalisations et améliorations du projet, ainsi que de bonnes surprises au niveau des soumissions, permettent de présenter un investissement moins conséquent. Si le crédit est approuvé ce soir, les travaux devraient débuter en 2015 jusqu'en 2018-19. Le Canton est maître d'œuvre, mais travaille en partenariat avec la commune.

M. Tinguely demande si les prix au mètre linéaire sont identiques entre les différentes étapes.

M. Pierre-Alain Perroud répond que la 1^{ère} étape est plus coûteuse pour la commune, car les interventions sur le chemin de la Croix-de-Montet sont essentiellement communales. Pour le reste, les charges sont relativement équilibrées entre le Canton et la commune. Il se pourrait même que la participation communale soit inférieure aux 50% annoncés.

M. Alibert demande si les oppositions en cours pourraient ralentir le projet.

M. Pierre-Alain Perroud relève qu'une opposition est pendante et justifiée. Elle concerne le bassin de rétention des eaux dans la zone du château. Ce bassin ne pourra se faire à cet endroit et sera déplacé. Mais le dossier est toujours en discussion dans les bureaux du Canton.

M. Dominique Beaud demande si la route sera détournée ou fermée pendant les travaux.

M. Pierre-Alain Perroud répond que la circulation sera alternée avec des feux.

M. Guillaume Savoy demande comment il est possible de budgéter ces bassins de rétention aussi précisément (au franc près), alors qu'ils devraient se faire ailleurs. Il demande également pourquoi le bassin des Verchières n'est pas inclus.

M. Pierre-Alain Perroud répond que si les bassins de rétention doivent être déplacés, ils le seront en aval au niveau de la Biorde. Le coût devrait dès lors être inférieur ou en tout cas pas plus cher. Le bassin des Verchières est inclus dans le projet de revitalisation de la Biorde et ne concerne pas le projet Valtraloc.

M. Guillaume Savoy demande si une nouvelle mise à l'enquête est nécessaire, si un bassin se fait à un autre endroit.

M. Pierre-Alain Perroud répond par l'affirmative.

M. Guillaume Savoy réitère sa remarque estimant qu'il n'est pas logique de laisser un montant aussi précis si un bassin est déplacé.

Le CC en prend note.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close et **M. le Président** donne la parole à **M. Dominique Beaud**, Vice-Président de la CF.

La CF donne son préavis favorable.

Cet investissement de Fr. 2'905'888.- est approuvé par 26 voix. Il y a une abstention.

3.2.4. *Financement des travaux sur les routes communales: Fr. 418'370.-*

M. Pierre-Alain Perroud précise qu'une séance a eu lieu avec le service des améliorations foncières la semaine passée pour confirmer le montant des subventions cantonales et fédérales. Il s'est avéré que les subventions cantonales ne sont pas réalistes dans le rapport financier envoyé au CG. Le CC propose de repousser ce point au mois d'avril avec des informations précises du service cantonal concerné.

3.2.5. *Financement de l'achat d'un nouveau véhicule : Fr. 33'535.-*

M. Pierre-Alain Perroud informe le CG qu'il s'agit du remplacement de la mini-pelle qui a été achetée en 1988.

M. Tinguely demande quel est le nombre d'heures d'utilisation par an.

M. Pierre-Alain Perroud répond environ 100 heures par année. Un engin de chantier a une durée de vie de 15 ans lorsqu'il est utilisé intensivement. Ce véhicule nécessite souvent des entretiens.

M. Tinguely demande si la possibilité de louer un véhicule au besoin a été analysée, car cela pourrait éviter des problèmes de stockage et d'entretien.

M. Pierre-Alain Perroud répond qu'avec une location, nous manquons de souplesse. Il prend l'exemple d'une fuite d'eau, ou d'une creuse au cimetière, qui demandent une certaine réactivité. La question s'est toutefois posée.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close et **M. le Président** donne la parole à **M. Dominique Beaud**, Vice-Président de la CF.

La CF donne son préavis favorable.

Cet investissement de Fr. 33'535.- est approuvé par 25 voix. Il y a 2 abstentions.

3.2.6. *Financement de travaux de raccordement : Fr. 80'000.-*

M. Pierre-Alain Perroud informe le CG que cet investissement doit permettre le raccordement du chemin du Grand-Crêt, la conduite d'adduction étant en mauvais état. Elle a nécessité plusieurs interventions pour la réparation de fuites d'eau ces dernières années.

La parole n'étant pas demandée, **M. le Président** donne la parole à **M. Dominique Beaud**, Vice-Président de la CF.

La CF donne son préavis favorable.

Cet investissement de Fr. 80'000.- est approuvé à l'unanimité des 27 membres présents.

3.2.7. *Financement de travaux de raccordements du quartier du Champ des Armes : Fr. 40'000.-*

M. Pierre-Alain Perroud explique au CG qu'il s'agit de prévoir le raccordement de cette zone avant que les travaux ne débutent.

M. Tinguely demande s'il est judicieux d'investir cette année, alors qu'il faut encore établir le PAD.

M. Pierre-Alain Perroud répond que la parcelle est en zone et la commune doit amener les services en limite de parcelle. Le solde de l'équipement se ferait dans le cadre du PAD.

M. Tinguely demande quand le projet démarrera.

M. le Syndic répond qu'il faut amener les services en limite de parcelle. La parcelle est en partie privée et sera prochainement réalisée. Il faut donc coordonner les interventions avec la partie amont et faire les travaux en plusieurs fois.

M. Alibert demande pourquoi cet investissement ne concerne que les eaux claires et pas tous les autres services.

M. le Syndic précise que la parcelle est déjà équipée en raccordements. Il s'agit de l'eau potable et non pas des eaux claires. Il s'agit donc de l'adduction d'eau.

M. Guillaume Savoy a l'impression qu'on va dans le sens inverse, notamment si le PAD met en évidence des raccordements ailleurs.

M. Pierre-Alain Perroud répond que tout devrait se faire en parallèle du PAD.

M. Dumoulin précise que l'adduction doit être amenée pour les deux zones. Si un projet démarre en 2015, il faudra que le raccordement soit prêt.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close et **M. le Président** donne la parole à **M. Dominique Beaud**, Vice-Président de la CF.

La CF donne son préavis favorable.

Cet investissement de Fr. 40'000.- est approuvé 17 voix. Il y a 4 avis contraires et 6 abstentions.

3.2.8. *Financement de l'aménagement de zones 20 et 30 km/h : Fr. 20'000.-*

M. le Syndic informe le CG qu'il s'agit de la réalisation des quartiers de la Jaqua, Rotta et Basse-Ville. Suite aux comptages routiers effectués, les aménagements seront relativement simples.

Mme Béatrice Perroud demande quel secteur est concerné pour la Rotta

M. Georges Savoy, chef du service technique, répond que le secteur concerné va de la Jaqua à la Rotta et s'étend jusqu'à la Grande-Fin.

M. Guillaume Savoy demande quelles réalisations se feront et dans quel ordre.

M. Georges Savoy répond que la Comba a été retardée à cause des travaux des LSI. Les travaux débiteront au printemps 2015, comme à la Fin du Clos et au chemin des Jardins (voir éventuellement fin 2014 pour ces derniers). Il en est de même à la Greppa. En principe, les quartiers suivants seront réalisés en 2015 : Quettolla, Ouche-Dessus et Planche-à-Troupet. La zone 30 de Tatroz devrait aussi être finalisée, mais le CC est encore en attente de la validation du Canton.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close et **M. le Président** donne la parole à **M. Dominique Beaud**, Vice-Président de la CF.

La CF donne son préavis favorable.

Cet investissement de Fr. 20'000.- est approuvé par 26 voix. Il y a une abstention.

3.2.9. *Financement de l'étude du PAD du Champ des Armes : Fr. 65'000.-*

M. le Syndic informe le CG que la partie amont du Champ des armes est en zone centre village (et propriété privée) et la partie aval en zone d'intérêt général et éventuellement communale. Deux PAD distincts pourraient être faits.

M. le Président se récusé. **M. Guillaume Savoy** préside la séance.

M. le Syndic précise qu'il est toujours intéressant pour la commune de faire partie d'un PAD. Si ce n'est pas le cas, alors le CC peut uniquement faire des remarques lorsqu'il reçoit le projet à l'enquête. L'objectif visé avec cet investissement est de pouvoir mieux collaborer avec les propriétaires voisins. Il faut par ailleurs faire appel à des professionnels et le CC ne voit que des avantages à collaborer. Cela ne veut toutefois pas dire qu'il n'y aura qu'un PAD, mais que la discussion de base se fera de manière globale. Il faut savoir que les propriétaires ont déjà avancé dans leurs réflexions.

Mme Richoz comprend le besoin de discussion et de collaboration, mais se demande comment participer à la discussion sans savoir ce qu'on va faire.

M. le Syndic répond qu'il n'est pas forcément important de savoir ce qu'on va faire. Le but est d'éviter que l'aménagement en amont ne prétérite ce qui pourrait se faire sur notre parcelle. C'est donc pour anticiper et éviter d'être prétérités que cet investissement est proposé. Notre PAD sera fait plus tard. Mais les premières discussions doivent se faire ensemble.

M. Alibert partage l'avis de Mme Richoz. Comment savoir ce qui va nous prétériter sans savoir ce qu'on va y faire.

M. le Syndic répond qu'il peut visualiser ce qui va se passer si le crédit est refusé, car le CC sera devant un projet de PAD un lundi soir sans avoir grand mot à dire, sans avoir été intégré depuis le début à la discussion.

M. Tinguely relève que l'acquisition n'est pas finalisée. Pourquoi le CC demande un crédit sans être propriétaire. Il demande aussi si des discussions ont eu lieu avec les propriétaires.

M. le Syndic répond que l'acte n'a pas encore été signé à cause de termes légaux à clarifier. La pierre d'achoppement se situe entre les termes de vente et d'échange, selon les points de vue, que l'on se place du côté de l'Etat ou du côté des propriétaires et de la commune. Il faut trouver la solution du point de vue de ces termes techniques. S'il n'est pas possible de se faire comprendre, le Conseiller d'Etat sera sollicité. Il reste donc encore ces problèmes relatifs à des informations fiscales, ce qui ne va pas dans le sens de ce qui avait été donné comme information au CG en juillet. **M. le Syndic** répond aussi que le propriétaire-partenaire est déjà bien avancé et que le CC entretient des discussions régulières avec. **M. le Syndic** conclut qu'on ne peut pas non plus demander un crédit en deux fois.

M. Tinguely relève alors qu'on ne peut pas demander un crédit pour quelque chose qui ne nous appartient pas.

M. le Syndic répond que si l'échange ne peut se faire, alors le crédit ne sera pas utilisé. Le but est d'anticiper au cas où l'acte devait être signé en janvier et ne pas avoir à reconvoquer le CG pour cet objet.

M. Guillaume Savoy demande si on ne risque pas de se retrouver avec un aménagement qui ne correspondrait plus aux besoins dans 5 ans.

M. le Syndic répond que si le CC n'est pas intégré à la discussion, le risque est encore plus grand.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close et **M. le Vice-Président** donne la parole à **M. Dominique Beaud**, Vice-Président de la CF.

La CF donne son préavis favorable.

Cet investissement de Fr. 65'000.- est approuvé par 19 voix. Il y a 5 avis contraires et 2 abstentions.

M. le Président réintègre la séance.

3.2.10. *Financement de l'aménagement d'un parking route de Corcelles : Fr. 80'000.-*

M. Robert Savoy, Vice-Syndic, informe le CG qu'il s'agira d'un parking provisoire, fermé par chaîne lorsqu'il ne sera pas utilisé et utilisable comme cheminement piétons. Les travaux pourraient être réalisés par l'édilité avec une économie substantielle à la clé. A long terme, cet espace serait prévu dans une zone parking, notamment lors de manifestations. Ce parking sera également utile pendant les travaux du nouveau bâtiment scolaire. Le projet des parkings en cas de manifestations prévoyait d'ailleurs déjà cette rue avec des places en épi.

M. Alibert demande si cet ouvrage devra être mis à l'enquête publique.

Il lui est répondu par l'affirmative.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close et **M. le Président** donne la parole à **M. Dominique Beaud**, Vice-Président de la CF.

La CF donne son préavis favorable.

Cet investissement de Fr. 80'000.- est approuvé par 24 voix. Il y a 3 abstentions.

3.2.11. *Financement de la réfection de la toiture de la Grande salle de l'Auberge de l'Ange : Fr. 65'000.-*

M. le Syndic informe le CG que nous avons dû faire face à quelques soucis de fuites sur le toit en 2014. Les tuiles sont poreuses et cassantes. Il s'agit donc d'un investissement pour le remplacement de la couverture et de la sous-couverture. Il s'agit d'une urgence. Le devis comprend aussi la ferblanterie et les échafaudages.

M. Tinguely demande si une isolation est prévue.

M. Dumoulin répond que l'isolation est déjà présente.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close et **M. le Président** donne la parole à **M. Dominique Beaud**, Vice-Président de la CF.

La CF donne son préavis favorable.

Cet investissement de Fr. 65'000.- est approuvé à l'unanimité des 27 membres présents.

3.2.12. *Financement des honoraires pour l'agrandissement de la centrale de chauffage à distance : Fr. 20'000.-*

Mme Luciane Lapierre, Conseillère communale, informe le CG que cette étude est nécessaire en vue de l'augmentation de la capacité du silo et de la mise en place d'un électrofiltre. Toute la mécanique intérieure est financée par le fournisseur de chaleur. En cas d'approbation du crédit, le mandat serait confié au bureau Gex et Dorthe qui travaille déjà sur le projet du nouveau bâtiment scolaire. Cela permettrait de trouver des synergies et des économies.

La parole n'étant pas demandée, **M. le Président** donne la parole à **M. Dominique Beaud**, Vice-Président de la CF.

La CF donne son préavis favorable.

Cet investissement de Fr. 20'000.- est approuvé à l'unanimité des 27 membres présents.

3.3. Présentation du budget de fonctionnement 2015

M. le Syndic procède à la lecture du budget de fonctionnement 2015 par tête de chapitre.

M. Guillaume Savoy, au poste 14.352.00, constate une augmentation importante de la part communale au corps des sapeurs-pompiers de la Basse-Veveyse.

M. Robert Savoy répond qu'il s'agit du changement des tenues qui ont entre 18 et 25 ans. Un montant de Fr. 104'250.- est réparti entre les 3 communes sur 3 ans. De nouvelles formations sont également intégrées au budget de fonctionnement.

8. Informations du Conseil communal

M. Laurent Menoud, Conseiller communal, informe le CG que la reprise de la crèche est effective depuis le 1^{er} janvier 2014. Une commission crèche a été mise en place. Ses objectifs sont d'élaborer le budget, de gérer les inscriptions et d'appliquer les règlements. La fréquentation de la crèche est supérieure à 90 %, avec une liste d'attente conséquente. Trois personnes sont en formation et il faut compter avec sept équivalents plein-temps du point de vue du personnel. La vision 2015 est de mettre l'accent sur le personnel qualifié. M. Menoud ajoute que les rapports de travail s'éteindront avec la directrice à la fin de l'année. Malgré cela, le bilan est réjouissant avec une qualité d'accueil stable.

M. Blunschi complète l'information pour l'AES. A ce jour 167 enfants sont inscrits avec des pics à 93 enfants pour les repas de mardi midi. L'équipe AES travaille de manière unie et dévouée. Une commission AES a également été mise en place et se réunit une fois par mois. Elle s'occupe également de la préparation du budget. Une nouvelle mouture de la grille tarifaire sera proposée au printemps au CG, puisque cette grille n'est plus adaptée à la réalité.

M. Blunschi répond également à la question posée par Mme Duflon lors de la dernière séance du CG. La 5^{ème} classe enfantine a été supprimée par décision de la DICS (pour une unité seulement), malgré les efforts déployés par les autorités communales. L'effectif est de nouveau là pour la prochaine rentrée. Donc la classe sera à nouveau ouverte.

M. Blunschi informe également le CG qu'une demande de référendum est pendante concernant la loi scolaire. Cela signifie que son entrée en vigueur pourrait être différée, si cet objet est soumis en votation. Si cela n'aboutit pas, alors la loi entrera en vigueur en 2016.

M. Blunschi ajoute finalement que les projecteurs du terrain de football de la Condémine, propriété du FC Attalens, ont été cédés à la commune pour Fr. 1.- symbolique selon décision de l'assemblée du FC du 23.6.2014.

M. Menoud présente le plan de la future place de jeux Les Petits Anges. Les jeux seront mis en place au printemps. Le budget sera légèrement dépassé.

M. Pierre-Alain Perroud informe le CG que le projet d'extension de la STEP est bloqué. Il n'y a plus de surfaces disponibles à Ecublens et la révision du PAL de cette commune tombe dans la période du moratoire de 5 ans.

M. le Syndic revient sur l'incendie de la ferme de M. Richard Monnard et informe le CG de ce qui a été fait au niveau communal. La commune a participé pour déblayer le foin qui brûlait encore. Beaucoup de problèmes de coordination ont été constatés, notamment au niveau de l'ECAB. Il a également fallu intervenir pour essayer de régler les soucis de reconstruction pour le propriétaire, car la ferme se situe en zone résidentielle. Dans un 1^{er} temps, le Canton a dit que cela pouvait être possible, mais quand il a fallu mettre cette information par écrit, le préavis a été négatif. La Commune a donc entrepris des démarches pour soutenir cette reconstruction à l'endroit actuel, ce d'autant plus que le voisinage s'est mobilisé pour soutenir cette reconstruction. La procédure en est là pour l'instant. L'intervention elle-même a coûté environ Fr. 60'000.- à la commune. Actuellement, une procédure est en cours auprès des assurances pour savoir s'il est possible de récupérer cet argent. M. le Syndic ajoute que des problèmes de coordination ont été constatés lors des différentes interventions. Le CC a demandé de réunir les services de l'Etat pour régler ces problèmes. Un retour sera fait au Conseiller d'Etat responsable.

Mme Lapierre informe le CG que l'année 2015 sera placée sous le signe de la mobilité. Les CC, CG et membres des commissions peuvent y participer en inscrivant leurs kilomètres parcourus (mobilité douce). Le but est de comptabiliser les kilomètres parcourus à vélo, à pied, du 1^{er} janvier au 12 septembre 2015. Tous les kilomètres comptent. Le but est de récolter Fr. 5'000.- pour soutenir la fondation « Loisirs pour tous » en achetant une joëlette pour que des personnes à mobilité réduite puissent profiter de diverses activités.

Mme Lapierre ajoute que le label Cité de l'Energie a été réattribué à la commune d'Attalens avec 66% des points, 50% étant le minimum pour obtenir le label.

Concernant l'éclairage public, **Mme Lapierre** précise que 30% d'économies d'énergie ont été réalisées entre 2011 et 2013 grâce à l'extinction nocturne.

9. Divers

M. Guillaume Savoy propose qu'un arrêt de bus soit implanté à la Chaussia en raison des nombreuses constructions dans cette zone.

Mme Lapierre répond que le CC en prend note. Elle ajoute que l'arrêt de bus de la Fin du Clos a été accepté.

Mme Bourquin demande quelle est l'affectation de la partie engazonnée devant le bâtiment communal.

M. le Syndic répond qu'il s'agit d'une propriété privée de la Commune.

M. Cédric Perroud informe le CG que l'inauguration de la patinoire synthétique aura lieu vendredi dès 18h30.

Mme Karlen remercie pour les belles décorations de Noël.

M. le Syndic remercie pour le travail accompli durant l'année et la bonne collaboration entre le CC et le CG. Il constate qu'il n'y a pas d'animosités ou de rancunes et que tout le monde tire à la même corde. Il remercie aussi pour tout le travail qui est effectué dans les différentes commissions. Il adresse finalement ses remerciements au Président du CG et au bureau, à l'administration et à ses collègues du CC. Il souhaite à toutes et à tous, de belles fêtes de fin d'année.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** remercie pour tout le travail accompli et adresse tous ses vœux pour les fêtes de fin d'année. Il clôt ensuite le dernier point de l'ordre du jour et invite les participants à partager le verre de l'amitié. Il lève la séance à 22h25.

Le Secrétaire :

Alexandre Tangerini

A blue ink signature of Alexandre Tangerini, written in a cursive style.

Le Président :

Georges Emonet

A blue ink signature of Georges Emonet, written in a cursive style.